

PROJET DE THESE DE DOCTORAT EN SCIENCE POLITIQUE (2015 – 2020)

Doctorant : Dimitri Courant, assistant diplômé à l'IEPHI, Université de Lausanne

Laboratoires d'accueils : LAGAPE-IEPHI et CSU-CRESPPA

En co-tutelle entre l'Université de Lausanne et l'Université Paris-VIII Vincennes-Saint-Denis

Sous la direction de Jean-Philippe Leresche et d'Yves Sintomer

Projet de thèse
Le nouvel esprit du tirage au sort.
Principes démocratiques et représentation au sein de dispositifs
délibératifs contemporains

Résumé

A l'heure où l'idéal démocratique abstrait est devenu hégémonique ce que l'on considère comme ses formes institutionnelles concrètes subissent une « crise de la représentation » et une défiance grandissante. De nombreuses expérimentations démocratiques basées sur le tirage au sort des participants se développent partout, accompagnées de divers travaux académiques et revendications militantes. Mais chaque penseur, dispositif ou activiste semble donner une définition différente de ce qu'est le tirage au sort ainsi que de pourquoi et comment il devrait être utilisé. Au lieu d'une chronologie de ce retour de la sortition, nous proposons de nous focaliser sur trois cas précis afin d'en faire une sociologie qualitative et de construire une théorie plus générale des divers usages de la méthode aléatoire dans une approche comparative.

Nos trois cas sont : le Conseil Supérieur de la Fonction Militaire (France), la Convention Constitutionnelle (Irlande) et les PubliForums du TA-SWISS (Suisse).

Nos questions de recherche sont :

- 1) Comment ont été créés et fonctionnent ces dispositifs délibératifs basés sur le tirage au sort, et dans quelles mesures peuvent-ils être comparés ?
- 2) Le tirage au sort produit-il des types de délibération, de représentation et de participation particuliers, et selon quels contextes ?
- 3) Cela révèle-t-il un *nouvel esprit du tirage au sort*, et quelles seraient ses affinités électives avec un impératif démocratique ?

Notre méthodologie qualitative se composera d'analyses de textes et de discours, d'entretiens qualitatifs semi-directifs et d'observations ethnographiques non-participantes.

Nous comparerons la sortition aux trois autres modes de sélection : l'élection, la nomination et la certification. Nous distinguerons les quatre principes du tirage au sort : égalité, impartialité, représentativité et légitimité. Notre hypothèse est que la sortition peut offrir une plus forte égalité, impartialité et représentativité que les autres modes de sélection. Pour la légitimité, notre hypothèse est que le tirage au sort est la seule méthode de sélection qui en produit une forme spécifique, la *légitimité-humilité*, quand les trois autres produisent des formes de *légitimité-supériorité*. Le tirage au sort nous donne l'opportunité de penser la démocratie au-delà de l'élection et d'imaginer des formes originales de participation et de délibération plus inclusives des citoyens.

I) Point de départ et objet d'étude

A la fin du XX^{ème} siècle, alors que les diagnostics de « crise » du gouvernement représentatif se multiplient, après des siècles d'absence, « l'oublié de l'histoire démocratique », le tirage au sort (ou sortition) fait son retour en politique à travers une série de travaux académiques et d'expérimentations pratiques diverses liant participation et délibération¹. Il nous faut préciser, en premier lieu, qu'il est question ici d'un usage du tirage au sort à des fins de *représentation* et de sélection des participants à la délibération ; et non d'un usage à des fins de justice distributive, de *distribution* par exemple de biens rares comme des médicaments² ou des organes. Nous laisserons donc de côté une partie du travail de Jon Elster³ et de Barbara Goodwin⁴ pour nous focaliser sur la fonction de sélection aléatoire des représentants. Cette procédure antique, quasiment disparue des usages et des pratiques, ne comportaient avant les années 70 que deux survivances : les jurys d'assises, pour le principe d'*impartialité* produit par le sort, et les sondages d'opinion, pour le principe de *représentativité*⁵. Le recours à la méthode aléatoire est mis en pratique dès 1969 pour la sélection des porte-paroles de la communauté militaire au Conseil Supérieur de la Fonction Militaire (CSFM) en France⁶. Ensuite le tirage au sort est utilisé pour les conférences de citoyens du Danish Board of Technology portant sur les risques liés aux techno-sciences qui verront le jour en 1987⁷. De grands penseurs anglo-saxons, tels Robert Alan Dahl ou John Burnheim, avancent la sortition comme une piste pour faire advenir une *Démocratie forte*, titre de l'ouvrage du politologue Benjamin Barber qui paraît en 1984⁸. Plus tard, au début des années 90, le professeur James Fishkin publie un court article dans *The Atlantic Monthly* suivi de son ouvrage *Democracy and deliberation* plaidant pour la diffusion du sondage délibératif basé sur un échantillon de citoyens tirés au sort⁹. Des centaines d'expérimentations

¹ DELANNOI Gil (2010), *Le retour du tirage au sort en politique*, Fondapol, Paris ; SINTOMER Yves (2012), *Tirage au sort et démocratie délibérative : Une piste pour renouveler la politique au XXI^e siècle ?*, <laviedesidees.fr> ; TESTART Jacques (2011), « Le retour du tirage au sort », *Mouvements*.

² URFALINO Philippe et DAGALARRONDO Sébastien (2000), « Choix tragique, controverse et décision publique: Le cas du tirage au sort des malades du sida », *Revue française de sociologie*, n°41-1, pp. 119-157.

³ ELSTER Jon (1989), *Solomonic Judgements: Studies in the Limitation of Rationality*, Cambridge University Press. Voir aussi, ELSTER Jon (2008), *Le tirage au sort, plus juste que le choix rationnel*, entretien réalisé par Florent Guénard et Hélène Landemore, publié dans <laviedesidees.fr>, 2 juillet 2008.

⁴ GOODWIN Barbara (2005 [1992]), *Justice by Lottery*, 2nd édition, Imprint Academic, Exeter/Charlottesville.

⁵ Notons aussi au passage les usages peu connus de tirage au sort pour sélectionner un chef spirituel comme le Pope Copte, le Dalaï Lama et des pasteurs Amish. Cf : Kraybill, Donald (2012), *On Amish use of sortition*, (David Grant vimeo). Cependant nous nous focaliserons sur les usages politiques et pragmatiques du sort et non pas religieux.

⁶ Ce cas totalement méconnu a fait l'objet de notre travail de recherche de M2 ;

COURANT Dimitri (2014), *Tirage au sort et concertation dans l'Armée française: Le cas du Conseil Supérieur de la Fonction Militaire (1969-2014)*, Mémoire de recherche de M2, « Etudes Politiques », EHESS, Paris.

⁷ BOY Daniel et BOURG Dominique (2005), *Conférences de citoyens, mode d'emploi*, Descartes et Cie, Paris ; BLONDIAUX Loïc (2008), *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Seuil, coll. « La république des idées », p. 58 ; SINTOMER Yves (2011), *Petite histoire de l'expérimentation démocratique: Tirage au sort et politique d'Athènes à nos jours*, La Découverte, Poche, Paris, pp. 159 et 188.

⁸ BARBER Benjamin (1997 [1984]), *Démocratie forte*, Desclée de Brouwer, Paris ;

BURNHEIM John (1985), *Is democracy possible? The alternative to electoral politics*, Polity Press, Cambridge ; et DAHL Robert A. (1990 [1970]), *After the revolution? Authority in a good society*, Yale University Press.

⁹ FISHKIN James S. (1988), « Washington: The Case for a National Caucus », *The Atlantic Monthly*, August 1988, pp. 16-17 ; FISHKIN James S. (1991), *Democracy and deliberation*, Yale University Press.

démocratiques basées sur la sortition et la délibération ont eu lieu partout sur le globe, notamment les *Plannungzelle* à Berlin, les plus célèbres sont l'Assemblée Citoyenne pour la réforme électorale de la Colombie Britannique (2004) puis de l'Ontario (2006), et la première étape du processus constituant islandais (2010)¹⁰. La dernière en date est la Convention Constitutionnelle irlandaise où siégèrent 66 citoyens « profanes » et 33 élus.

De façon notable, le tirage au sort devient objet de revendications politiques, fortes et variées, portées par des collectifs militants réclamant une « Démocratie réelle » ou du moins un approfondissement de la démocratie. C'est dans ce contexte que nous avons engagé notre premier travail de recherche sous la forme d'un mémoire de Master 1 intitulé *Militer pour le tirage au sort : Crises du gouvernement représentatif et expérimentations démocratiques*. Cette étude de sociologie des mouvements sociaux brossait la cartographie de l'actualité du militantisme pro-tirage au sort en France et analysait ses différents groupes d'acteurs, leurs « carrières », leurs profils et stratégies ainsi que leurs discours et fondements idéologiques.

Il existe indéniablement des liens et des passerelles entre ces divers travaux universitaires, expérimentations pratiques et mouvements sociaux, mais, plutôt qu'une simple chronologie, une histoire des idées, il apparaît aujourd'hui pertinent de s'appuyer sur des cas concrets pour développer une théorie plus générale sur le tirage au sort et ses différents usages de sélection afin de construire une grille de lecture, basée sur des modélisations idéal-typiques, plus compréhensive et cohérente de cette variété de faits sociaux dont parfois l'usage du sort semble être le seul point commun. Ainsi, l'Histoire nous présente principalement trois significations successives pour la sortition : le tirage au sort des citoyens pour les magistratures à Athènes qui reposait avant tout sur la notion d'*égalité* ; la sélection aléatoire des jurys (toujours d'usage actuellement) qui vise à l'*impartialité* ; et enfin les sondages qui offrent une *représentativité* de la population à travers un échantillon représentatif. Nos premières recherches montrent qu'il semble que, grâce à la sortition, les trois aspects puissent présents simultanément à des degrés divers et se mêlent entre eux faisant émerger un type de *légitimité* spécifique que nous appelons la "*légitimité du sort*" ou "*humilité*" ou encore "*similarité*" car elle est à la fois *horizontale, neutre et impersonnelle*. En cela elle diffère singulièrement des légitimations, que nous pouvons qualifier de "*légitimité supériorité*", offertes par les trois autres formes de sélection à savoir, la certification, l'élection et la nomination (ou cooptation)¹¹.

En s'inscrivant dans le débat actuel sur le potentiel et les limites du tirage au sort comme piste pour renouveler la démocratie au XXI^e siècle, le présent projet propose une analyse qualitative et comparatiste de trois dispositifs délibératifs basés sur la sélection aléatoire des participants et de leurs significations théoriques plus générales sur *le nouvel esprit du*

¹⁰ SINTOMER Yves (2011), *Petite histoire de l'expérimentation démocratique*, *op. cit.*

¹¹ Dans l'état actuel des recherches on utilisera indifféremment les termes « nomination » et « cooptation ». Mais une distinction entre ces deux concepts pourra être élaborée au cours de la thèse. Nous laissons, pour l'instant, de côté l'achat d'offices publics ou l'hérédité comme modes de sélection du fait de leur quasi-disparition.

tirage au sort ; le CSFM, la Convention Constitutionnelle irlandaise et les PubliForums. Pour ce faire, seront mobilisées la sociologie politique de la démocratie délibérative et participative, la théorie politique traitant de représentation, de délibération et de sélection, ainsi que l'action publique, l'histoire et la philosophie offrant une perspective sur l'évolution de la sortition et sa considération. La dimension comparatiste permettra de mieux évaluer les modalités et les effets des différentes mises en œuvre du tirage au sort et de faire émerger les valeurs philosophiques sur lesquels ils reposent. Un regard croisé semble indispensable pour construire des idéaux-types afin mieux comprendre les constantes théoriques malgré la diversité empirique d'usages concrets du tirage au sort selon les institutions et les contextes au sein desquels il s'insère, d'analyser de manière cohérente la diversité des réalités sociales et des usages concrets regroupés derrière le concept englobant de tirage au sort.

II) Problématique, hypothèses et cadre d'analyse

En premier lieu, ce projet de thèse vise à lier à la fois la compréhension sociologique empirique d'institutions méconnues et peu étudiées avec une élaboration théorique sur les propriétés formelles du tirage au sort. En partant de nos premières recherches, en les prolongeant, approfondissant et les dépassant, nous proposons d'articuler les travaux de thèse autour de trois ensembles d'interrogations ouvertes et d'hypothèses sous-adjacentes contradictoires dans une perspective comparatiste entre les trois institutions ; mais aussi entre ces dernières et d'autres expérimentations participatives ayant déjà été étudié par d'autres chercheurs.

A - Comment ont été créés et fonctionnent ces dispositifs délibératifs basés sur le tirage au sort, et dans quelles mesures peuvent-ils être comparés ?

Dans un premier volet il s'agira d'analyser l'histoire et le fonctionnement de ces trois dispositifs délibératifs. Nous retracerons les éléments et le contexte ayant conduit à leurs créations, mais aussi les évolutions que ces institutions ont pu subir au cours de leurs existences. Après avoir examiné les fins, les moyens et les pratiques concrètes de ces dispositifs délibératifs nous nous interrogerons sur les modalités directement liées au tirage au sort. Il nous faudra définir la procédure de sélection aléatoire, la charge ou le mandat des sélectionnés et leur assignation ou non du titre de représentants. Enfin nous développerons une analyse critique sur le bilan de ces institutions, sur leurs avancées et leurs limites, aussi bien en termes de résultats institutionnels que d'effets sur la décision, les participants et le « public ». Notre approche sera une sociologie qualitative inspirée de la démarche dite bourdieusienne ou structuralisme génétique¹², mais tentera aussi de faire une synthèse interdisciplinaire en s'appuyant sur une variété de travaux sur les dispositifs participatifs¹³.

¹² BOURDIEU Pierre (1987), *Choses dites*, Minuit, Paris ; FABIANI Jean-Louis (2013), « Faire son choix théorique en sciences sociales », p. 51, in HUNSMANN Moritz et KAPP Sébastien (dir.) (2013), *Devenir chercheur : Ecrire une thèse en sciences sociales*, Editions de l'EHESS, coll. Cas de figure.

¹³ BLONDIAUX Loïc et FOURNIAU Jean-Michel (2011), « Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ? », *Participations*, n° 1, 2011, p. 10-35.

Q1) Comment fonctionnent ces dispositifs délibératifs basés sur le tirage au sort ?

Nos hypothèses de départ sont : H1 – La forme et la qualité de la délibération produite dans ces institutions sont fortement influencées par la sélection aléatoire des délibérants, qui ne sont pas issus d'un dispositif "compétitionnel" mais neutre, contrairement aux trois autres modes de sélection.

H1 bis – Le tirage au sort n'a qu'une influence marginale, c'est le reste de l'architecture du dispositif et le contexte qui sont les principaux facteurs explicatifs.

Q2) Dans quelles mesures ces dispositifs peuvent-ils être comparés ?

H2 : Ces dispositifs ont des trajectoires et des logiques contrastées mais néanmoins comparables qui nous permettent de saisir la variété des usages et des dispositifs liés au tirage au sort, d'en faire ressortir les différences, mais surtout les nombreux points communs.

H2 bis : Ces dispositifs sont trop différents et ne peuvent pas être comparés.

B - Le tirage au sort produit-il des types de délibération, de représentation et de participation particuliers, et selon quels contextes ?

Dans ce deuxième volet il s'agira d'analyser les liens entre dispositifs et principes, en nous appuyant sur des idéaux-types. Nous tenterons de comprendre les raisons pratiques mais surtout les fondements théoriques et normatifs ayant conduits à opter pour la sélection aléatoire et de s'interroger sur leur compréhension implicite ou explicite par les acteurs eux-mêmes. Dans cette optique nous analyserons les trois dispositifs au prisme de ce que nous considérons comme les trois « principes du tirage au sort » que sont l'égalité, l'impartialité, la représentativité, et nous poursuivrons notre réflexion sur leur résultante, la forme de légitimité particulière produite par la sortition. Pour cela il nous faudra opérer une comparaison systématique avec les trois autres modes de sélection, qu'il s'agisse de l'élection, de la nomination ou de la certification, afin de voir si, et en quoi le tirage au sort produit des formes de délibération, de participation mais surtout de représentation qui diffèrent singulièrement des formes produites par l'élection, la nomination ou la certification. Il sera aussi pertinent d'étudier le degré de conscience ou d'ignorance des acteurs quant à ces éléments théoriques et les discours qu'ils mettent en place pour la justification du choix du tirage au sort.

Q3) Le tirage au sort produit-il des types de délibération, de représentation et de participation particuliers ?

H3 : De par ses trois principes (égalité, impartialité et représentativité) et leur résultante (légitimité-humilité), le tirage au sort produit des types de délibération, de représentation et de participation particuliers.

H3 bis : La spécificité des principes ne se constate pas et les types restent les mêmes, ou bien le fait qu'ils changent ne dépend pas ou pas principalement de la sortition.

Q4) Dans la formation de ces différents types quel élément prévaut de façon déterminante, la procédure aléatoire ou le contexte au sein duquel il s'insère ?

H4: les trois propriétés inhérentes au tirage au sort et leur résultante sont flexibles, d'intensités

variables et vont être plus ou moins développées ou compressées selon le cadre, l'institution concrète au sein duquel il s'insère.

H4 bis : Les potentialités démocratiques du tirage au sort peuvent être totalement supprimées par certaines architectures institutionnelles et contextes particuliers.

H4 ter : Les principes du tirage au sort possèdent une forte rigidité et sont toujours présents.

C - Cela révèle-t-il un "nouvel esprit du tirage au sort", et quelles seraient ses affinités électives avec un impératif démocratique ?

Dans un troisième temps, nous effectuerons une montée en généralité sur plus théorique sur la question du *nouvel esprit du tirage au sort*. En recourant à ce concept d'esprit nous nous inscrivons dans une histoire scientifique variée démarrant en philosophie politique avec l'analyse de l'esprit des lois par Montesquieu, se poursuivant en sociologie avec Weber et son étude de l'esprit du capitalisme, qui inspire les travaux de Boltanski et Chiapello sur le nouvel esprit du capitalisme, qui eux-mêmes vont influencer Blondiaux et son ouvrage sur le nouvel esprit de la démocratie¹⁴. Ce concept nous permet de faire le lien entre, d'une part, des principes normatifs (égalité, impartialité, représentativité), liés à des motifs éthiques voire à des idéologies, et d'autre part, des procédures (sortition, élection, nomination, certification) et les dimensions politiques (délibération, représentation, participation) qu'elles produisent. Cela nous permet de nous interroger sur les « affinités électives » pouvant exister entre une éthique démocratique et un nouvel esprit du tirage au sort, entre un idéal ou une forme de gouvernement et une procédure de sélection, instaurant un nouveau rapport (moral) des citoyens à la politique. En reformulant la question d'Hirschman¹⁵, qui était elle-même une reformulation de la question de Weber, on pourrait se demander : « Comment se fait-il qu'on en soi venu, à un tel moment de l'époque (post-)moderne, à considérer comme honorables des pratiques de tirage au sort, alors même qu'elles avaient été réprochées et honnies durant des siècles ? ». Cette interrogation est citée par Boltanski et Chiapello qui font une synthèse entre Hirschman et Weber en combinant l'analyse des justifications individuelles et des justifications collectives¹⁶. Nous nous inspirerons de leur analyse des « trois piliers justificatifs centraux dans l'esprit »¹⁷, qui dans le cas du tirage au sort renvoient aux trois principes (égalité, impartialité, représentativité) et à leur résultante (légitimité-humilité).

Dans le prolongement des recherches de Blondiaux et Sintomer¹⁸, nous devons nous interroger : *Q5) Peut-on distinguer un nouvel esprit du tirage au sort, et est-il une réponse à un impératif démocratique nouveau ?* Ou formulé autrement : *Quelles sont les affinités électives entre certains*

¹⁴ MONTESQUIEU (1749 [1748]), *De l'esprit des lois*, Garnier Flammarion, Paris ; WEBER Max (2003 [1905]), *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Gallimard, Tel, NRF ; BOLTANSKI Luc et CHIAPELLO Eve (2011 [1999]), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, Tel, NRF, Paris ; BLONDIAUX Loïc (2008), *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, op. cit.

¹⁵ HIRSCHMAN Albert O. (2014 [1977]), *La passion et les intérêts*, PUF, Quadrige, 5^e éd., Paris, p. 13.

¹⁶ BOLTANSKI Luc et CHIAPELLO Eve (2011 [1999]), *Le nouvel esprit du capitalisme*, op. cit., p. 44.

¹⁷ *Ibid.*, p. 50.

¹⁸ BLONDIAUX Loïc et SINTOMER Yves (2002), « L'impératif délibératif », *Politix*, 57, p. 17-35.

usages de tirage au sort (procédures) et certaines formes de démocratie (système institutionnel et social) ?

H5 : Le fait que l'Assemblée soit tirée au sort tend à faire participer au processus de décision d'autres acteurs non-tirés au sort, qu'il s'agisse des élus, des experts ou des votants, contrairement aux assemblées élues, aux aréopages ou aux référendums. Le nouvel esprit du tirage au sort correspond à une logique de régime mixte.

H5 bis : Le tirage au sort de l'Assemblée favorise la validation de ses décisions par référendum. Logique de démocratie délibérative augmentant la dimension participative inclusive et directe.

H5 ter : Le fait que les minipublics soient contrefactuels et « éclairés » pousse contre la consultation du grand public n'ayant pas assisté aux délibérations. Logique de démocratie représentative et délibérative diminuant la logique participative et de démocratie directe.

Q6) La légitimité-humilité produite par le tirage au sort, un des piliers de son « esprit », est-elle dominée par la légitimité-supériorité des autres (élus, fonctionnaires, votants, autres pays, institutions supranationales...), et ces derniers reconnaissent-ils sa valeur en acceptant les décisions des tirés au sort ?

H6 : Le fait que les délibérants soient tirés au sort et possèdent une légitimité-humilité renforce leur capacité délibérative vis-à-vis d'autres acteurs et l'adhésion aux décisions.

H6 bis : La légitimité des tirés au sort les rend plus faibles que d'autres délibérants issus d'autres modes de sélections et des votes du grand public.

H6 ter : La légitimité-humilité rend plus facile la délibération et l'acceptation des décisions pour certains acteurs et plus difficile pour d'autres.

Si on préfère parler de *nouvel esprit* plutôt que juste d'esprit c'est pour indiquer notre doute quant aux affirmations essentialistes et transhistorique assignant, à l'instar de Montesquieu, une « nature » au tirage au sort, le figeant dans un idéal type unique. Au contraire le concept de nouvel esprit nous permet, grâce son sens à la fois cognitif et normatif, d'avoir une sensibilité au contexte social, historique et politique pour distinguer des esprits différents selon les périodes en construisant des idéo-types d'usages de tirage au sort. Ce qui ne veut pas dire que chaque cas serait un idéal-type ni que les idéaux-types ne peuvent se croiser. Pour autant nous veillerons à ne pas nous enfermer dans un dogmatisme épistémologique et nous resterons attentifs au fait que l'approche théorique doit avant tout être au service de la compréhension de l'objet. Ainsi nous essayerons de voir si l'analyse néo-wébérienne peut être subtilement combinée avec une approche structuraliste, s'inspirant d'une part de Lévi-Strauss, et d'autre part du structuralisme génétique de Pierre Bourdieu faisant la synthèse entre pragmatisme et structuralisme. On pourrait donc se demander s'il est possible de distinguer des « structures élémentaires » de la sélection des délibérants, au sens de structures formelles et de combinatoires, et non pas au sens substantiel. L'intérêt heuristique de cette association serait d'éviter à la fois l'écueil de l'essentialisme et celui de l'ultra-contextualisme, selon lequel le contexte serait systématiquement prédominant et empêcherait de dégager des invariants ou des constantes, niant au passage la possibilité de comparaison. Un des enjeux de la thèse est de déterminer si on peut mêler les deux approches, néo-wébérienne et structuraliste, si une synthèse peut se justifier pour trouver un juste milieu que

l'on pourrait qualifier de “modéliste” basé sur des idéaux-types prêtant attention au contexte sans ignorer les constantes, qui serait le plus approprié pour comprendre le tirage au sort au XXIème siècle.

III) Terrains et comparaison

Cet ensemble de questions sera exploré à partir de l'étude et la comparaison de trois terrains correspondant à des dispositifs délibératifs et des configurations sociopolitiques différents. Il s'agira d'étudier finement chacun de ces terrains et de construire une comparaison entre les trois. Ces trois cas d'étude sont :

1^{er} cas : Le Conseil Supérieur de la Fonction Militaire (France)

Le choix de l'étude de cette instance de concertation se justifie par son ancienneté et sa pratique “routinisée” du tirage au sort. En effet, créé en 1969, à notre connaissance le CSFM est le dispositif délibératif basé sur le tirage au sort créé au XXème siècle le plus ancien, et il possède un rythme constant avec au moins deux sessions plénières par an ; de plus les tirés au sort siégeant au CSFM ont eu un mandat originel de deux ans qui fut prolongé à trois ans en 1973, puis à quatre en 1990¹⁹. Certains membres enchaînent même plusieurs mandats, consécutivement ou avec quelques années de pause. *A contrario*, le problème des dispositifs comme les sondages délibératifs, les jurys de citoyens et autres forums hybrides, réside en ce qu'ils sont créés *ad hoc*, au cas par cas, de façon temporaire et, le plus souvent, expérimentale. Même s'ils sont parfois encadrés par des institutions publiques et répétés à de nombreuses reprises sur une longue période, plusieurs siècles pour les jurys d'assises et des dizaines d'années pour les conférences de citoyens du Danish Board of Technology, en réalité aucun de ces panels ou mini-publics ne reste assemblé pour siéger plus d'un an et leur objet change d'une expérimentation à l'autre ; ainsi en France la consultation citoyenne se fait tantôt sur les OGM²⁰ (1998), tantôt sur la fin de vie²¹ (2014), etc. Or on peut supposer qu'aussi bien au niveau du fonctionnement que des résultats et des effets, les choses se passeraient sans doute différemment s'ils cessaient d'être éphémères pour devenir durables et institutionnels. Cependant le cadre martial étant particulier, la comparaison avec des dispositifs civils s'avère indispensable.

Le CSFM remplace les syndicats, interdits dans l'Armée, et permet à toutes les catégories de personnels d'être représentées via un tirage au sort dans les sept Armées et Formations Rattachées, à savoir Air, Terre, Marine, Gendarmerie, Direction Générale de l'Armement, Service de santé des armées et Service des Essences des Armées. Ce tirage au sort s'effectue en leur sein dans chacune des catégories dont les principales sont Officier Supérieur, Sous-officier et Militaire du rang. Le CSFM a pour mission principale de donner un avis juridique

¹⁹ ODOUL Julien (2013), *Conseil Supérieur de la Fonction Militaire : Histoire du statut militaire et de la concertation dans l'Armée française*, le Ministère de la Défense, la DICOD, le SGA et l'Ecpad.

²⁰ Testart, Jacques (14 novembre 2012), *Plantes transgéniques: place aux citoyens*, Blog Médiapart.

²¹ Clavreul, Laetitia (16 décembre 2013), *Fin de vie : la conférence citoyenne favorable au suicide assisté et à une exception d'euthanasie*, Le Monde.fr.

sur les textes relatifs au statut et à la condition militaire, avis qui passe obligatoirement devant le Conseil d'Etat. Le CSFM est aussi chargé de rendre compte des conditions et du moral des troupes et d'être informé des changements susceptibles d'affecter les militaires ; il peut aussi être force de proposition. Dernière originalité, cette Assemblée représentative des militaires dialogue directement avec le Ministre, l'Etat-major et l'administration au moins deux fois par an lors de séances plénières²².

2^{ème} cas : La Convention Constitutionnelle irlandaise (Irlande)

Le second terrain d'étude concerne également une assemblée délibérative majoritairement tirée au sort mais porte sur un objet radicalement différent de l'Armée, à savoir la révision constitutionnelle. La Convention Constitutionnelle Irlandaise, initiée par le gouvernement fin 2012, comportait 66 citoyens tirés au sort et 33 élus²³. Sa mission était de réviser huit articles de la Constitution de l'Irlande, notamment celui portant sur le mariage afin de déterminer si oui ou non le mariage homosexuel devait être légalisé. Inspiré par les Assemblées citoyennes de Colombie-Britannique et d'Ontario que nous mettrons en perspective dans notre thèse, le dispositif délibératif irlandais présente la particularité de faire collaborer dès le début élus et tirés au sort. Si la Convention a terminé ses travaux au début 2014, une grande partie de ses propositions de révisions doivent encore être débattues au Parlement puis soumises à référendum ce qui offre l'opportunité de réaliser des observations et des entretiens dans l'actualité de l'objet. La Convention a fait l'objet d'une première recherche de terrain dans le cadre de la préparation de notre thèse cette année (2015) lors de la campagne référendaire de mai qui s'est soldée par un résultat historique : l'Irlande, traditionnellement très catholique, a été le premier pays au monde à légaliser le mariage entre personnes du même sexe par référendum. Il existe à l'heure actuelle très peu de travaux sur le cas irlandais, mais cela est sans doute dû à sa nouveauté car elle est, à notre connaissance, la dernière expérimentation de sortition véritablement ambitieuse en date ; contrairement au CSFM où l'absence de recherche malgré sa longévité s'expliquait par l'aspect méconnu et ignoré de l'institution.

3^{ème} cas : Les PubliForums (Suisse)

Afin de produire une étude plus riche et originale il nous semble nécessaire d'ajouter un troisième terrain aux deux précédents. Notre choix c'est très récemment fixé en concertation avec nos deux directeurs de thèse sur la plus prometteuse des options que nous avons envisagées, il s'agit de l'analyse du TA-SWISS et ses PubliForums, version helvétique du Danish Board of Technology et de ses conférences de citoyens, qui se situe à mi-chemin entre le CSFM, de par sa longue histoire débutant en 1992 et son usage répété du tirage au sort, et la Convention irlandaise, de par le côté éphémère et ciblé de chacun des PubliForum qu'il a

²² COURANT Dimitri (2014), *Tirage au sort et concertation dans l'Armée française*, op. cit.

²³ FARRELL David, O'MALLEY Eoin, SUITER Jane (2013), "Deliberative Democracy in Action Irish-style: The 2011 We the Citizens Pilot Citizens' Assembly", *Irish Political Studies*, 28(1), pp. 99-113 ; SUITER Jane, FARRELL David, HARRIS Clodagh, O'MALLEY Eoin (2015), *Chapter 2 - The Irish Constitutional Convention: high legitimacy?*, Livre à paraître.

organisées²⁴. Le Danish Board of Technology lui-même avait été envisagé comme cas à part entière, mais cette institution créée en 1987 présente moins d'intérêt que le TA-SWISS de par sa plus grande distance géographique, du fait qu'il a été l'objet de davantage de publications scientifiques que les PubliForums et du fait qu'il ne soit pas inséré dans le contexte Suisse si particulier de démocratie directe séculaire. Cependant l'institution danoise ayant fortement inspiré et coopérant avec le TA-SWISS nous serons amené à étudier les liens qu'ils entretiennent²⁵.

Les autres options que nous avons aussi envisagée étaient : l'étude des jurys d'allocation des sommes issues des enveloppes parlementaires initiés par quelques députés de droite comme de gauche en France à partir de 2013, ou bien l'analyse du tirage au sort des représentants au sein de la Fédération des associations étudiantes de l'UNIL, ce qui constitue un cas rare d'usage de la sortition dans un milieu étudiant. L'étude d'un jury d'assises était également une piste possible et nous restons éventuellement ouverts à d'autres propositions dans le cas où un objet particulièrement intéressant se présenterait, en France, en Suisse ou à l'étranger, permettant de préférence d'observer cet objet de sa création à son terme.

La méthode comparative

Si nous avons privilégié l'option du TA-SWISS c'est aussi parce qu'il présente plus de points communs avec nos deux autres objets. Tout d'abord le recours à la méthode aléatoire à des fins de sélection de délibérants parmi des « profanes ». Ensuite, le fait d'être des dispositifs institutionnels officiels avec des cadres clairs et liés à l'Etat. Troisièmement, la coopération entre les tirés au sort et des responsables élus, nommés et ou certifiés autour d'un ou de textes officiels. Quatrièmement, car ces trois cas ont tous une prétention à la spécificité, qu'il s'agisse de la sphère martiale s'affirmant comme différente du monde civil, de l'idée fermement ancrée en Irlande d'être un pays à part du fait de la prégnance du niveau politique local ou encore de l'unicité helvétique d'être la plus vieille démocratie, directe de surcroît, du monde moderne. Et enfin, le fait que ces trois institutions n'aient été relativement que peu, voire pas, étudiées par les sciences sociales.

Nous n'ignorons pas pour autant les différences entre ces trois objets, à savoir les contextes institutionnels et nationaux, les projets de ces institutions et la durée des dispositifs.

Le recours à la méthode comparative s'effectuera à plusieurs niveaux. Tout d'abord entre ces trois cas qui feront l'objet d'une étude qualitative fine directe, de première main. Ils présentent l'avantage d'avoir à la fois de nombreuses caractéristiques semblables que nous venons de mentionner, et donc d'avoir une proximité suffisante pour trouver des variables, des « écarts significatifs », mais aussi des différences non-négligeables en faisant des objets originaux et dignes d'intérêt en eux-mêmes.

²⁴ SKORUPINSKI Barbara, BARANZKE Heike, WERNER IGENSIEP Hans, MEINHARDT Marc (2007), "Consensus Conferences – A Case Study: Publiforum in Switzerland with Special Respect to the Role of Lay Persons and Ethics", *Journal of Agricultural and Environmental Ethics*, February 2007, Vol. 20, Issue 1, pp 37-52.

²⁵ MIRENOWICZ Jacques (2001), "The Danish consensus conference model in Switzerland and France: on the importance of framing the issue", in *Deliberative democracy and citizen empowerment*, February 2001, PLA notes, iied, pp. 57-60.

Ils ouvrent des portes d'entrées à trois champs distincts en sciences sociales qu'il serait intéressant de faire dialoguer : la sociologie du travail et du syndicalisme pour le CSFM, l'étude des référendums et des réformes constitutionnelles pour la Convention irlandaise, ainsi que les questions de démocratie technique et de gouvernance des savoirs pour les PubliForums.

De plus ces trois cas ont le potentiel de nous éclairer sur les changements d'approche du tirage au sort selon que le dispositif soit dans un pays centralisé dans le cas de la France, un système où la politique locale est prépondérante pour l'Irlande et une fédération avec une tradition de milice et de votation directe pour la Suisse.

Ensuite nous effectuerons une comparaison entre la sociologie de ces trois institutions que nous produirons nous-même et celle déjà existante portant sur d'autres dispositifs délibératifs et expérimentations participatives similaires, à l'instar de la littérature sur les Assemblées Citoyennes de Colombie Britannique et d'Ontario ou encore sur le G1000 belge²⁶. L'avantage de la comparaison est de faire ressortir les invariants, ou propriétés formelles, du tirage au sort au XXI^e siècle malgré les différences susmentionnées, mais également d'approfondir l'analyse la variété des divers usages de la sélection aléatoire à des fins délibératives, ainsi que des transferts possibles qui ont pu s'effectuer entre les dispositifs.

Nous pourrons enfin utiliser les travaux sur les cas historiques d'institutions basées sur le sort, telles la démocratie athénienne ou les républiques italiennes, ainsi que les élaborations philosophiques de penseurs anciens et contemporains afin d'approfondir notre compréhension de nos trois cas et du *nouvel esprit du tirage au sort*.

IV) Etat de la discipline

Pour mener ce travail de thèse, nous nous situerons au carrefour de la sociologie et de la théorie politique, avec des appuis en action publique, en histoire et en philosophie. Cette démarche interdisciplinaire résulte de l'aspect polymorphe de notre objet lui-même, car le tirage au sort utilisé à des fins de représentation et de délibération ne peut être pleinement saisi qu'à la lumière de ces différents angles. Nous distinguerons ainsi plusieurs ensembles de travaux.

A – Les analyses historiques du tirage au sort

Un premier ensemble de travaux fondamental pour notre recherche concerne les analyses historiques sur la sélection aléatoire. Le premier, et plus important, sous-ensemble est composé des études transversales sur le tirage au sort, retraçant ses différents usages de l'antiquité jusqu'à l'ère moderne. Il s'agit des ouvrages de Bernard Manin, d'Yves Sintomer

²⁶ VIGOUR Cécile (2005), *La comparaison dans les sciences sociales : Pratiques et méthodes*, La Découverte, coll. Guide Repères, Paris, pp.174-175.

et d'Oliver Dowlen²⁷. Le second sous-ensemble traite de l'Athènes antique, par des contemporains tels Aristote et Platon²⁸, et par des historiens comme Mogens Hansen, Cornelius Castoriadis, Moses Finley ou Claude Mossé²⁹. Le troisième sous-ensemble porte sur les républiques italiennes médiévales et se base sur les écrits de Bruni et Guichardin³⁰, ainsi que les analyses de Rubinstein et Pocock. Le dernier sous-ensemble de la littérature historique sur le tirage au sort est constitué par trois philosophes des XVII^e et XVIII^e siècles: Harrington, Montesquieu et Rousseau.

B – Les travaux de théorie et de philosophie politique sur le tirage au sort

Le second groupe d'études est constitué par la littérature philosophique et théorique contemporaine sur la sélection aléatoire, le plus souvent dans une optique de revitalisation démocratique. Cet ensemble comprend, dans l'ordre chronologique, les ouvrages de Barber, Burnheim, Dahl et Goodwin, précédemment mentionnés, ainsi que ceux de Sutherland, Stone, Callenbach et Phillips ou Barnett et Carty tous anglo-saxons ; mais aussi, du côté français, ceux de Jacques Rancière, Dominique Bourg et Gil Delannoï³¹.

L'autre pendant de cette littérature contemporaine, sur le recours au tirage au sort à des fins de démocratisation, est militante, non-académique et regroupe Roger De Sizif, François Amanrich, Robert Grabinszky, André Tolmère, et, plus récemment, David Van Reybrouck³².

C – Les recherches sur la démocratie

Un troisième ensemble est le vaste corpus de travaux portant plus généralement sur la démocratie dans ces composantes de participation, de délibération et de représentation. Tout d'abord, la sociologie de la démocratie participative regroupant Blondiaux, Leresche³³, Gaudin³⁴, Mendel, Boy, Sintomer et Bacqué. Puis, les théories de la démocratie délibérative

²⁷ MANIN Bernard (2012 [1995]), *Principes du Gouvernement Représentatif*, Flammarion, Champs essais ; SINTOMER Yves (2011), *Petite histoire de l'expérimentation démocratique*, op. cit. ; DOWLEN Oliver (2008), *The political potential of sortition. A study of the random selection of citizens for public office*, Imprint Academic.

²⁸ ARISTOTE (1993 [1990]), *Les politiques*, trad. par Pierre Pellegrin, Flammarion, Paris ; ARISTOTE (2006), *Constitution d'Athènes : Le régime politique des Athéniens*, trad. par Michel Sève, dir. Paul Demont ; Le Livre de Poche ; PLATON (1993), *La République*, GF Flammarion, Paris.

²⁹ HANSEN Mogens H. (1993 [1991]), *La démocratie athénienne à l'époque de Démosthène : structure, principes et idéologie*, Les Belles Lettres, Paris ; CASTORIADIS Cornelius (2004), *Ce qui fait la Grèce*, Seuil, Paris ; FINLEY Moses I. (2003 [1973]), *Démocratie antique et démocratie moderne*, Payot ; MOSSE Claude (2005), *Périclès, l'inventeur de la démocratie*, Biographie Payot, Paris.

³⁰ GUICCARDINI Francesco (2009 [début XVI^e siècle]), « Du mode d'élection aux offices dans la Grand Conseil », *Raisons politiques*, 2009/4, 50, p.85-108.

³¹ RANCIERE Jacques (2005), *La haine de la démocratie*, La fabrique, Paris ; BOURG Dominique (dir.) (2011), *Pour une 6e République écologique*, Editions Odile Jacob ; DELANNOI Gil et DOWLEN Oliver (dir.) (2010), *Sortition. Theory and Practice*, Imprint Academic.

³² SIZIF Roger de (1998), *La Stochocratie*, Les Belles Lettres ; AMANRICH François (2006), *Pour en finir avec la démocratie*, Papyrus, Montreuil ; GRABINSZKY Robert (2007), *Manifeste pour une nouvelle démocratie*, Edilivre ; VAN REYBROUCK David (2014, [2013]), *Contre les élections*, Actes Sud, Babel.

³³ LERESCHE Jean-Philippe et AUDETAT Marc (2006) « Les multiples visages de la participation dans le développement urbain durable », *Urbia*, 3, p. 1-7 ; LERESCHE Jean-Philippe et GLASSEY Olivier (2012), « La participation politique (re)visitée par les TIC: la réinvention des échelles du débat public », *Argumentum, Journal of the Seminar of Discursive Logic, Argumentation Theory and Rhetoric* 10(1) p. 109-127.

³⁴ GAUDIN Jean-Pierre (2007), *La démocratie participative*, Armand Colin, coll. 128 Sciences politique.

portées par Elster, Cohen, Habermas, Manin, Urfalino et Bächtiger³⁵. Troisièmement, il nous faudra explorer la littérature sur la représentation aussi bien sous l'angle historique avec Pierre Rosanvallon³⁶, que sociologique avec Pierre Bourdieu³⁷, et théorique grâce aux travaux de Pitkin, Mansbridge, Rehfeld, Saward, Brown, Urbinati et Warren³⁸. Quatrièmement, nous étudierons les recherches sur la démocratie technique et son rapport aux sciences en nous appuyant sur les analyses de Callon, Lascoumes, Barthes ainsi que de Latour et Pestre. Avec le troisième terrain en Suisse, il nous faudra également prendre en compte la démocratie directe en nous appuyant sur les apports de Yannis Papadopoulos et d'Antoine Chollet³⁹ ainsi que ceux de Jean-Philippe Leresche sur les spécificités helvétiques en termes d'action publique, de gouvernance et de légitimité comparativement à d'autres pays⁴⁰.

D – Les ouvrages de méthodologies en sciences sociales

Le quatrième ensemble à intégrer dans notre recherche est composé d'ouvrages méthodologiques notamment le *Guide de l'enquête de terrain* de Beaud et Weber, mais aussi le *Manuel de recherche en sciences sociales* de Quivy et Van Campenhoudt et *L'entretien compréhensif* de Kaufmann⁴¹. On s'appuiera également sur les conseils et ficelles d'Howard Becker ainsi que d'Hunsmann et Kapp⁴². De plus, d'illustres chercheurs inspirent notre recherche, tels que Max Weber, Pierre Bourdieu et Luc Boltanski⁴³. Concernant la méthodologie comparatiste nous nous baserons sur le panorama didactique dressé par Cécile Vigour ainsi que les travaux sur l'histoire croisée de Werner et Zimmermann⁴⁴.

³⁵ MANIN Bernard (1985), « Volonté générale ou délibération. Esquisse d'une théorie de la délibération politique », *Le Débat*, n° 33, p. 72–93 ; URFALINO Philippe (2005), « La délibération n'est pas une conversation: Délibération, décision collective et négociation », *Négociations*, n4, p. 99-114 ; BACHTIGER André (2011), *Contestatory Deliberation, Conference on Epistemic Democracy*, Yale University.

³⁶ ROSANVALLON Pierre (2002 [1998]), *Le Peuple introuvable : Histoire de la représentation...*, Gallimard.

³⁷ BOURDIEU Pierre (1981), « La représentation politique. Eléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales (ARSS)*, n°36-37, fév-mars 1981, p. 3-24.

³⁸ PITKIN Hanna F. (1972 [1967]), *The concept of representation*, University of California Press, Berkeley ; BROWN Mark B. (2006), "Survey article: citizens' panels and the concept of representation", *The Journal of Political Philosophy*, June 2006, 14 (2) pp. 203–225; SAWARD Michael (2009), « Authorization and authenticity. Representation and the unelected », *The Journal of Political Philosophy*, March 2009, vol. 17 (1), pp. 1-21 ; URBINATI Nadia et WARREN Mark (2008), "The concept of representation in contemporary democratic theory", *Annual Review of Political Science*, June 2008, vol. 11, pp. 387-412.

³⁹ PAPAPOPOULOS Yannis (1998), *Démocratie directe*, Economica, coll. "Politique comparée", Paris ; CHOLLET Antoine (2011), *Défendre la démocratie directe : sur quelques arguments antidémocratiques des élites suisses*, Presses polytechniques et universitaires romandes.

⁴⁰ LERESCHE Jean-Philippe (2001), *Gouvernance locale, coopération et légitimité. Le cas suisse dans une perspective comparée*, Pedone, Paris ; LERESCHE Jean-Philippe, FAURE Alain et GLASSEY Olivier (2010), « Démocratie participative et démocratie différentielle », *Métropoles*, 7 pp. 1-12 ; LERESCHE Jean-Philippe, CRETZAZ VON ROTTEN Fabienne, HOF Patrice (2003), « Le public suisse face à la science et aux institutions : des relations à explorer », *Revue Suisse de Science Politique* 9(3), pp. 97-111.

⁴¹ BEAUD Stéphane et WEBER Florence (2010), *Guide de l'enquête de terrain*, La Découverte, coll. Grand Repères, 4^{ème} éd. ; QUIVY Raymond et VAN CAMPENHOUDT (2006), *Manuel de recherche en sciences sociales*, Dunod, 3^{ème} éd ; KAUFMANN Jean-Claude (2011), *L'entretien compréhensif*, Armand Colin, coll. 128 Sociologie.

⁴² BECKER Howard S. (2002), *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, La Découverte, coll. Grands Repères Guides ; HUNSMANN Moritz et KAPP Sébastien (dir.) (2013), *Devenir chercheur : Ecrire une thèse en sciences sociales*, Editions de l'EHESS, coll. Cas de figure.

⁴³ WEBER Max (2003 [1922]), *Economie et société, tome 1 : Les catégories de la sociologie*, Pocket, Agora, Paris.

⁴⁴ VIGOUR Cécile (2005), *La comparaison dans les sciences sociales, op. cit.* ; WERNER Michael et ZIMMERMANN Bénédicte (2004), *De la comparaison à l'histoire croisée*, Le Seuil, coll. Le Genre humain, Paris.

E – La littérature primaire et secondaire portant sur nos trois cas

La dernière littérature qu'il nous faudra étudier est celle qui porte directement sur les dispositifs en question, ce qui implique qu'elle ne pourra pas être uniquement académique. Pour le CSFM la bibliographie est principalement basée sur des sources primaires, textes juridiques, des déclarations officielles, quelques articles de presse et l'ouvrage historique de Julien Odoul susmentionné. En ce qui concerne la Convention Constitutionnelle irlandaise, nous avons déjà cité les deux études du groupe de chercheurs composé par David Farrel, Eoin O'Malley et Jane Suiter. Quant au TA-SWISS l'essentielle de la littérature sera composée des sources primaires de l'institution elle-même et de sa législation, complétée par quelques articles académiques et non-académiques sur des cas de PubliForums, à l'instar de Skorupinski (et al.) et de Mirenowicz. Il nous faudra bien sûr réaliser d'importantes recherches bibliographiques pour constituer des corpus conséquent sur ces deux derniers cas.

Les différentes littératures et sous-ensemble de corpus que nous avons évoquées ne dialoguent pas souvent, voire parfois pas du tout. Une des originalités de notre approche sera donc également de les faire dialoguer et de les mettre en regard de façon heuristique, dans une démarche résolument interdisciplinaire⁴⁵.

V) Méthodologie

En plus d'une analyse des littératures académiques et militantes notre projet est de conduire une solide enquête de terrain. Afin de recueillir les données requises, une partie de recherche de terrain en trois étapes est prévue ; tout cela dans une perspective comparatiste.

A - Analyse des textes législatifs, des documents et des discours

Premièrement, nous venons de l'évoquer, une analyse qualitative des textes officiels encadrant les dispositifs délibératifs nous permettra de mieux comprendre le contexte juridique. L'étude des documents et des discours politiques produits par l'institution est essentielle pour saisir la façon dont l'institution se présente, se met en discours et fonctionne. Pour le CSFM nous avons déjà commencé à constituer une base de données mais il convient de l'augmenter et d'en approfondir l'exploitation, notamment celle des débats parlementaires, pour expliciter plus clairement les facteurs originels de sa création. De plus, une récente condamnation de la France par la Cour Européenne des Droits de l'Homme critiquant l'interdiction de tout syndicat dans l'Armée redonne une actualité forte au CSFM. De même, le Parlement et le Peuple irlandais se sont et déjà et doivent à nouveau se prononcer sur les travaux de la Convention. Le dispositif Irlandais a produit une documentation riche non seulement en termes d'articles de presses mais aussi en termes de rapports, d'avis officiels, de débats parlementaires,

⁴⁵ BLONDIAUX Loïc et FOURNIAU Jean-Michel (2011), « Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie », *art. cit.* , COMELIAU Christian (2013), « Thèses interdisciplinaires », p. 81-86, *in* HUNSMANN Moritz et KAPP Sébastien (dir.) (2013), *Devenir chercheur : Ecrire une thèse en sciences sociales, op. cit.*

etc. La situation est assez similaire pour le TA-SWISS qui produit des rapports depuis 1992 et dont chaque PubliForum a fait l'objet d'attention de la part des médias, des institutions et du politique. Une analyse des corpus institutionnels mais aussi du traitement médiatique de ces objets s'impose donc.

B - Entretiens qualitatifs semi-directifs

Deuxièmement, des entretiens qualitatifs semi-directifs seront réalisés auprès de quatre groupes d'acteurs. Tout d'abord, les *créateurs* de l'institution ; il s'agira d'analyser les éléments de genèse de l'institution ainsi que les motivations des initiateurs et leurs stratégies pour concrétiser leur projet. Ensuite, les *coordinateurs* s'occupant de la gestion des dispositifs délibératifs, afin de saisir le fonctionnement concret de l'institution, ses avancées et limites. Puis les *participants*, en priorité les tirés au sort eux-mêmes, mais aussi les élus et nommés avec lesquels ils coopèrent. A travers ces entretiens pourront être recueillies les expériences de ces représentants et mise en question leur conception de leur propre légitimité. Finalement, le contact avec le *public* représenté sera l'occasion de tester le lien entre représentants et représentés pour évaluer la pertinence du concept de *légitimité du sort*.

C - Observations ethnographiques (non-participantes)

L'étude de terrain comportera aussi un volet ethnographique pour compléter les entretiens. Ainsi, nous prévoyons d'assister à la formation et aux délibérations des tirés au sort autant que possible. Pour le CSFM, trois observations ont déjà été réalisées (la procédure de tirage au sort, un jour de la session de formation des représentants et une matinée de délibération) mais ont vocation à être complétées par d'autres notamment en ce qui concerne les débats en plénière ou les instances locales de participation. Le cas l'Irlande est plus problématique en ce que la Convention a terminé ses délibérations, mais toutes les sessions plénières ont été filmées et devront être analysées, de plus l'observation des débats parlementaires et des campagnes référendaires offre des opportunités d'avancées. Le TA-SWISS offre une bonne accessibilité et il organise régulièrement des PubliForums sur divers enjeux ce qui pourrait nous permettre de suivre un dispositif intégralement observable du début à la fin, ce qui serait l'idéal. L'immersion donnera des clefs de compréhension des mécanismes de production de la délibération et de la légitimité.

VI) Déroulement de la recherche et encadrement scientifique

L'encadrement de la recherche sera assuré par Jean-Philippe Leresche, qui est à la fois, spécialiste des enjeux de légitimité, de gouvernance, ainsi que de démocratie technique, participative et différentielle ; et par Yves Sintomer qui possède une connaissance à la fois historique, théorique et sociologique du tirage au sort ainsi que des dispositifs participatifs et délibératifs. Leurs deux profils permettront une direction avisée, informée et complète. A Lausanne, le Laboratoire d'Analyse de la Gouvernance et de l'Action Publique en Europe (LAGAPE-IEPHI) présente un excellent cadre grâce à ses équipes spécialisées sur les questions de démocratie, de délibération et de participation, saisies du point de vue helvétique. A Paris, l'accueil du Laboratoire Cultures et Sociétés Urbaines (CSU-CRESPPA)

offre les possibilités d'échanges scientifiques interdisciplinaires riches et pertinents pour faire évoluer le projet.

Nous avons bien évidemment pris en compte la question de la faisabilité, surtout financière. Etant donné que deux de nos terrains se trouvent dans nos deux pays de résidence et que pour le troisième, situé en Irlande, les billets d'avions, surtout pris en avance, ne sont pas très onéreux, il apparaît que le coût de nos études de cas sera parfaitement raisonnable.

Un calendrier de travail a été élaboré pour donner une visibilité des grandes étapes du travail de recherche. La première année sera consacrée à l'étude de la littérature théorique, la préparation des recherches de terrain et des observations ethnographiques d'événements selon l'actualité. Ensuite, deux ans au moins seront consacrés aux recherches de terrains, la réalisation des entretiens et du volet d'observations ethnographiques, ainsi qu'à l'analyse des données. Les deux dernières années seront dédiées à la rédaction du texte final.

Calendrier prévisionnel indicatif

Printemps 2015	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation du projet de thèse. • Présentation et discussion du projet au sein des équipes de l'UNIL et de Paris 8. • Première recherche de terrain en Irlande sur la campagne référendaire. • Summer school NCCR Democracy.
Automne 2015	<ul style="list-style-type: none"> • Revue de littérature. • Affinement des problématiques. • Développement de la structure du travail. • Dépôt du projet de thèse. • Participations à des colloques. • Formations doctorales à la CUSO et au CSU.
Printemps 2016	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de la revue de la littérature. • Poursuite de la recherche de terrain en France. • Constitution d'une bibliographie primaire pour le cas Irlandais. • Seconde recherche de terrain en Irlande. • Préparation du terrain Suisse. • Participation à une Summer school.
Automne 2016	<ul style="list-style-type: none"> • Approfondissement de la littérature. • Retranscriptions et analyse des données pour le cas Irlandais. • Constitution d'une bibliographie primaire sur le cas Suisse. • Recherche de terrain en Suisse.

Printemps 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de la recherche de terrain en Suisse. • Analyse d'archives pour le cas français. • Retranscription et analyse des données pour le cas français. • Publication dans des revues. • Participation à une Summer school.
Automne 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Retranscriptions et analyse des données pour le cas Suisse. • Enquête de terrain supplémentaire en cas de besoin pour l'un ou plusieurs des cas. • Participation à des colloques. • Formations doctorales CUSO et CSU.
Printemps 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de l'enquête supplémentaire si nécessaire. • Transcription et analyse des datas supplémentaires. • Bilan sur les données des trois cas. • Début de la rédaction. • Participation à une Summer school.
Automne 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction. • Organisation d'un colloque autour de notre recherche pour échanger et approfondir la réflexion. • Formations doctorales CUSO et CSU.
Printemps 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction. • Participation à une Summer school.
Automne 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction. • Relectures et améliorations.
Printemps 2020	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction finale. • Colloque de thèse. • Soutenance.

Bibliographie

- **Ouvrages de références**

- ARISTOTE (1993 [1990]), *Les politiques*, traduction par Pierre Pellegrin, Flammarion, Paris.
- ARISTOTE (2006), *Constitution d'Athènes : Le régime politique des Athéniens*, Le Livre de Poche.
- BACQUÉ M.-H, REY H., SINTOMER Y. (2005), *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, Paris, La Découverte.
- BACQUE Marie-Hélène et SINTOMER Yves (dir.) (2011), *La démocratie participative. Histoire et généalogie*, La Découverte, coll. Recherches, Paris.
- BARBER Benjamin (1997 [1984]), *Démocratie forte*, Desclée de Brouwer, Paris.
- BARNETT Anthony and CARTY Peter (2008 [1998]), *The Athenian Option: Radical Reform for the House of Lords*, Imprint Academic, Exeter.
- BELLUCCI Sergio, JOSS Simon (dir.) (2002), *Participatory Technology Assessment, European Perspectives*, Centre for the Study of Democracy, London.
- BENZ A., PAPADOPOULOS Y. (2006) (dir.), *Governance and Democracy. Comparing national, European and international experiences*, Londres, Routledge.
- BLONDIAUX Loïc (2008), *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Seuil, La République des idées.
- BOURG Dominique (dir.) (2011), *Pour une 6e République écologique*, Editions Odile Jacob.
- BOY Daniel et BOURG Dominique (2005), *Conférences de citoyens, mode d'emploi*, Descartes et Cie, Paris.
- BURNHEIM John (1985), *Is democracy possible? The alternative to electoral politics*, Polity Press, Cambridge.
- CALLENBACH Ernest and PHILLIPS Michael (2008 [1985]), *A Citizen Legislature*, Imprint Academic.
- CALLON Michel, LASCOURMES Pierre et BARTHE Yannick (2014 [2001]), *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Seuil, Points Essais.
- CASTORIADIS Cornelius (1996), *La montée de l'insignifiance. Les carrefours du labyrinthe IV*, Seuil, La couleur des idées, Paris.
- CASTORIADIS Cornelius (2004), *Ce qui fait la Grèce*, Seuil, Paris.
- CHOLLET Antoine (2011), *Défendre la démocratie directe : sur quelques arguments antidémocratiques des élites suisses*, Presses polytechniques et universitaires romandes.
- COURANT Dimitri (2013), *Militer pour le tirage au sort. Crises du gouvernement représentatif et expérimentations démocratiques*, Mémoire de recherche de M1, Sciences Po Rennes, Rennes.
- COURANT Dimitri (2014), *Tirage au sort et concertation dans l'Armée française. Le cas du Conseil Supérieur de la Fonction Militaire (1969-2014)*, Mémoire de M2, « Etudes Politiques », EHESS, Paris.
- DAHL Robert (1990 [1970]), *After the revolution? Authority in a good society*, Yale University Press.

- DELANNOI Gil et DOWLEN Oliver (dir.) (2010), *Sortition. Theory and Practice*, Imprint Academic.
- DELANNOI Gil (2010), *Le retour du tirage au sort en politique*, Fondapol, Paris.
- DEWEY John (2010 [1927]), *Le public et ses problèmes*, Paris, Gallimard.
- DOWLEN Oliver (2008), *The political potential of sortition. A study of the random selection of citizens for public office*, Imprint Academic, Exeter/Charlottesville.
- DOWLEN Oliver (2008), *Sorted: Civic Lotteries and the Future of Public Participation*, MASS LBP, Toronto.
- DUPUIS-DERI Francis (2013), *Démocratie, histoire politique d'un mot en France et aux Etats-Unis*, Lux.
- DUXBURY Neil (1999), *Random Justice. On Lotteries and Legal Decision-Making*, Oxford University Press.
- ELSTER Jon (1989), *Solomonic Judgements: Studies in the Limitation of Rationality*, Cambridge University Press.
- FINLEY Moses I. (2003 [1973]), *Démocratie antique et démocratie moderne*, Payot.
- FISHKIN James (1991), *Democracy and deliberation. New directions for democratic reform*, Yale University.
- GAUDIN Jean-Pierre (2007), *La démocratie participative*, Armand Colin, coll. 128 Science politique.
- GOODWIN Barbara (2005 [1992]), *Justice by Lottery*, 2nd edition, Imprint Academic, Exeter.
- HABERMAS Jürgen (1997 [1992]), *Droit et Démocratie*, Gallimard, NRF Essais.
- HANSEN Mogens H. (1993 [1991]), *La démocratie athénienne à l'époque de Démosthène*, Les Belles Lettres.
- KELSEN Hans (2004 [1932]), *La démocratie : sa nature, sa valeur*, Dalloz, Réimpression de 2e édition.
- KONTOS Alexandros (2001 [1997]), *La démocratie, un régime politique inconnu*, livre d'après la thèse : « *Fondements de la démocratie : sociétés anciennes et problèmes contemporains* », Paris VIII.
- LASCOUMES P., LE GALES P. (2007), *Sociologie de l'action publique*, Paris, Armand Colin.
- LERESCHE Jean-Philippe (2001), *Gouvernance locale, coopération et légitimité. Le cas suisse dans une perspective comparée*, Pedone, Paris.
- MANIN Bernard (2012 [1995]), *Principes du Gouvernement Représentatif*, Flammarion, Champs essais.
- MONTESQUIEU (1979 [1748]), *De l'esprit des lois*, Garnier Flammarion, Paris.
- MOSSE Claude (2005), *Périclès, l'inventeur de la démocratie*, Biographie Payot, Paris.
- O'LEARY Kevin (2006), *Saving Democracy: A Plan for Real Representation in America*, Stanford.
- PAPADOPOULOS Yannis (1998), *Démocratie directe*, Economica, coll. "Politique comparée", Paris.

- PHILLIPS Anne (1995), *The politics of presence*, Clarendon Press, Oxford.
- PITKIN Hanna Fenichel (1972 [1967]), *The concept of representation*, University of California Press.
- PLATON (1993), *La République*, GF Flammarion, Paris.
- POCOCK John G. A. (1998), *Le Moment machiavélien*, PUF, Paris.
- RANCIERE Jacques (2005), *La haine de la démocratie*, La fabrique, Paris.
- ROSANVALLON Pierre (2010 [2008]), *La Légitimité démocratique : Impartialité, réflexivité, proximité*, Points.
- ROUSSEAU Jean-Jacques (1977 [1762]), *Du contrat social*, Seuil, Points, Paris.
- RUBINSTEIN Nicolai (dir) (1968), *Florentines Studies. Politics and Society in Renaissance Florence*, Northwestern University Press, Evanston.
- SAWARD Michael (2010), *The Representative Claim*, Oxford University Press, Oxford.
- SINTOMER Y., HERZBERG C., RÖCKE A. (2008), *Les budgets participatifs en Europe. Des services publics au service du public*, Paris, La Découverte.
- SINTOMER Yves (2011), *Petite histoire de l'expérimentation démocratique : Tirage au sort et politique d'Athènes à nos jours*, La Découverte, coll. Poche, Paris.
- STONE Peter (2011), *The Luck of the Draw: The Role of Lotteries in Decision Making*, Oxford University Press.
- STONE Peter (2011), *Lotteries in Public Life: A Reader*, Imprint Academic, Exeter/Charlottesville.
- SUTHERLAND Keith (2008), *A People's Parliament: A (Revised) Blueprint for a Very English Revolution*, Imprint Academic, Exeter.
- YOUNG Iris Marion (2000). *Inclusion and democracy*, Oxford University Press, Oxford New York.

- **Articles de revues spécialisées et extraits d'ouvrages**

- AUDÉTAT M., NOVEMBER V., KAUFMANN A. (2005), « Négocier les risques : acteurs, expertises et territoires » in Da Cunha A. et al. (dir.), *Enjeux du développement urbain durable. Transformations urbaines, gestion des ressources et gouvernance*, Lausanne, Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, p. 425-444.
- BACHTIGER André (2011), *Contestatory Deliberation*, Paper presentation, Conference on Epistemic Democracy, Yale University, October 2011, 43 pages.
- BEVORT Antoine (2011), « Démocratie, le laboratoire suisse », *Revue du Mauss*, n°37, pp. 447-475.
- BLONDIAUX L., SINTOMER Y. (2002), « L'impératif délibératif », *Politix*, 57, p. 17-35.
- BLONDIAUX L. (2004), « Prendre au sérieux l'idéal délibératif », *Revue suisse de science politique*, 10(4), p. 158-169.
- BLONDIAUX L., FOURNIAU J.-M. (2011), « Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ? », *Participation*, 1(1), p. 8-35.
- BOURDIEU Pierre (1981), « La représentation politique. Eléments pour une théorie du champ

- politique », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales (ARSS)*, n°36-37, fév-mars 1981, p. 3-24.
- BOURDIEU Pierre (1984), « La délégation et le fétichisme politique », *ARSS*, n° 52, pp. 49-55.
- BOURDIEU Pierre (2001), « Le mystère du ministère. Des volontés particulières à la “volonté générale” », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales (ARSS)*, n°140 (5), septembre 2001, p. 8-12.
- BOURICIUS Terrill G. (2013), "Democracy Through Multi-Body Sortition: Athenian Lessons for the Modern Day", *Journal of Public Deliberation: Vol. 9 (1)*, Article 11.
- BROWN Mark B. (2006), "Survey article: citizens' panels and the concept of representation", *The Journal of Political Philosophy*, June 2006, 14 (2) pp. 203–225.
- COHEN Joshua (1997), “Procedure and Substance in Deliberative Democracy,” in Bohman and Rehg (dir.) *Deliberative Democracy: Essays on Reason and Politics*, MIT Press, Cambridge, 407–37.
- DELANNOI Gil (dir.) (2011), « Le tirage au sort : pour des choix démocratiques », *Esprit*, août-sept.
- DEMONT Paul (2010), *Tirage au sort et démocratie en Grèce ancienne*, <laviedesidees.fr>.
- DENQUIN Jean-Marie (2010), « Pour en finir avec la crise de la représentation », *Jus Politicum*, 4, pp. 1-38.
- ELSTER Jon (2008), *Le tirage au sort, plus juste que le choix rationnel*, <laviedesidees.fr>.
- FISHKIN James S. (1988), "Washington: The Case for a National Caucus", *Atlantic Monthly*, pp. 16-17.
- FISHKIN James S. and LUSKIN Robert C. (2005), "Experimenting with a democratic ideal: deliberative polling and public opinion", *Acta Politica*, 40, 2005, pp. 284-298.
- GUERRERO Alexander A. (2014), "Against Elections: The Lottocratic Alternative", *Philosophy & Public Affairs*, Vol. 42 (2), spring 2014, pages 135–178.
- GUICCARDINI Francesco (2009 [début XVI^{ème} siècle]), « Du mode d’élection aux offices dans la Grand Conseil », *Raisons politiques*, 2009/4, 50, p.85-108.
- LERESCHE Jean-Philippe, CRETTEAZ VON ROTTEN Fabienne, HOF Patrice (2003), « Le public suisse face à la science et aux institutions : des relations à explorer », *Revue Suisse de Science Politique* 9(3), pp. 97-111.
- LERESCHE Jean-Philippe et AUDETAT Marc (2006) « Les multiples visages de la participation dans le développement urbain durable », *Urbia*, 3, pp. 1-7.
- LERESCHE Jean-Philippe, FAURE Alain et GLASSEY Olivier (2010), « Démocratie participative et démocratie différentielle », *Métropoles*, 7, pp. 1-12.
- MANIN Bernard (1985), « Volonté générale ou délibération. Esquisse d'une théorie de la délibération politique », *Le Débat*, n° 33, janvier 1985, p. 72–93.
- MANIN B. (2004), « Délibération et discussion », *Revue suisse de science politique*, 10(4), p. 180-192.
- MANSBRIDGE Jane (2003), "Rethinking representation", *American Political Science Review*, November 2003 (04), pp 515-528.
- MANSBRIDGE Jane (2013), « Les Noirs doivent-ils être représentés par des Noirs et les femmes par

des femmes ? Un oui mesuré », *Raisons politiques*, 2013/2, 50, p. 53-78.

MIRENOWICZ Jacques (2001), "The Danish consensus conference model in Switzerland and France: on the importance of framing the issue", in *Deliberative democracy and citizen empowerment*, February 2001, PLA notes, iied, pp. 57-60.

MIRENOWICZ Jacques (2001), « PubliForum sur la médecine des transplantations : un goût prononcé pour l'éthique », *Médecine et hygiène*, 2001, vol. 59, no2330, pp. 154-157

PAPADOPOULOS Yannis et WARIN Philippe (2007), "Are innovative, participatory, and deliberative procedures in policy-making democratic and effective?" , *European Journal of Political Research*, 46 (4).

PLUCHINO Alessandro, GAROFALO Cesare, RAPISARDA Andrea, SPAGANO Salvatore et CASERTA Maurizio (2011), *Accidental Politicians: How Randomly Selected Legislators can Improve Parliament Efficiency*, Preprint submitted to Elsevier Science 8/06, Cornell University Library.

REHFELD Andrew (2006), « Towards a general theory of political representation », *The Journal of Politics*, Feb. 2006, 68 (1), pp 1-21.

SINTOMER Yves (2011), « Délibération et participation : affinité élective ou concepts en tension ? », *Participations*, n° 1, 2011, p. 239-277.

SINTOMER Yves (2012), *Tirage au sort et démocratie délibérative : Une piste pour renouveler la politique au XXIe siècle ?*, <laviedesidees.fr>, 5 juin 2012.

SINTOMER Yves (2013), « Les sens de la représentation politique : usages et mésusages d'une notion », *Raisons politiques*, 2013/2, 50, p. 85-108.

SKORUPINSKI Barbara, BARANZKE Heike, WERNER IGENSIEP Hans, MEINHARDT Marc (2007), "Consensus Conferences – A Case Study: Publiforum in Switzerland with Special Respect to the Role of Lay Persons and Ethics", *Journal of Agricultural and Environmental Ethics*, February 2007, Volume 20, Issue 1, pp 37-52.

TESTART Jacques (2006), « Science, démocratie et forums hybrides » in CAILLE Alain (dir.) (2006), *Quelle démocratie voulons-nous: Pièces pour un débat*, La Découverte, Paris.

TESTART Jacques (2011), « Le retour du tirage au sort », *Mouvements*, décembre 2011.

URBINATI Nadia et WARREN Mark (2008), "The concept of representation in contemporary democratic theory", *Annual Review of Political Science*, June 2008, vol. 11, pp. 387-412.

URFALINO Philippe (2007), « La décision par consensus apparent. Nature et propriétés », *Revue européenne des sciences sociales* [En ligne], XLV-136 | 2007, p. 47-70.

URFALINO Philippe et DAGALARRONDO Sébastien (2000), « Choix tragique, controverse et décision publique: Le cas du tirage au sort des malades du sida », *Revue française de sociologie*, n°41-1, pp. 119-157.

VOUTAT Bernard, « Démocratie représentative et démocratie directe : réflexion sur les droits politiques et la citoyenneté », *Mouvements*, n°24, pp. 128-134, 11-2002.

ZAKARAS Alex (2010), "Lot and democratic representation: a modest proposal", *Constellations*, 17, 3.